



Amuitahira 'a nō te mau 'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



17 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023

Approuvant le Budget Primitif 2023

LE COMITE SYNDICAL

En sa séance du 10 mars 2023 à 08h00, convoqué par le président du SPCPF par lettre n° 92/2023/SPC du 27 février 2023,

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Madame Cécile TARAHU étant secrétaire de séance ;

Le nombre de délégués en exercice étant de 91, il a été constaté le quorum avec les 65 membres présents et 6 procurations ;

Membres présents

Archipel	Commune	Nom	Prénom	Statut
Australes	Raivavae	FLORES	Bruno	Titulaire
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rimatara	HATITIO	Artigas	Titulaire
Australes	Rimatara	IOANE	Théodore	Suppléant
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	William, Tihina	Titulaire
Iles-du-Vent	Mahina	FRITCH	Edgar, Hinoï	Titulaire
Iles-du-Vent	Mahina	TEUIRA	Damas	Titulaire
Iles-du-Vent	Moorea-Maiao	YOU-SING	Jade	Suppléant
Iles-du-Vent	Paea	GEROS	Antony	Titulaire
Iles-du-Vent	Paea	TEHEI	Teddy	Titulaire
Iles-du-Vent	Papara	TAAE	Sonia	Titulaire
Iles-du-Vent	Papara	TEIKIOTIU	Anne	Suppléant
Iles-du-Vent	Pirae	LECHENE	Eliane	Suppléant
Iles-du-Vent	Pirae	POMARE-TIXIER	Yvanah	Suppléant
Iles-du-Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Iles-du-Vent	Punaauia	TIRAO	Aldo	Suppléant
Iles-du-Vent	Punaauia	CHING	Jean-Pierre	Suppléant
Iles-du-Vent	Taiarapu Est	VIVISH	Titaua	Titulaire
Iles-du-Vent	Taiarapu Ouest	HAMBLIN	Tetuanui	Titulaire
Iles-du-Vent	Taiarapu Ouest	POAREU	Roniu	Titulaire
Iles-du-Vent	Taiarapu Ouest	SAINT-SAENS	Charline	Suppléant
Iles-du-Vent	Teva I Uta	BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Bora Bora	TCHE épouse MAIARII	Nélia	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Bora Bora	TONG SANG	Gaston	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Huahine	TUMARAE	Hapue, Grégoire	Suppléant
Iles-Sous-le-Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Tahaa	BENNETT	Maima	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Taputapuatea	SANQUER épouse GOUPII	Juliana	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Taputapuatea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Tumaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Iles-Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire

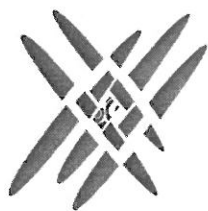
Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

Marquises	Fatu Hiva	TUIEINUI	Henri	Titulaire
Marquises	Fatu Hiva	TUPAI	Lucia	Titulaire
Marquises	Hiva Oa	FREBAULT	Joëlle	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI	Benoit	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	TEIKITEKAHIOHO	Taemani	Suppléant
Marquises	Tahuata	BARSINAS	Félix	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Huka	OHU	Nestor	Titulaire
Marquises	Ua Pou	KAIHA	Joseph	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	MATAI	Maima	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS	Jenny	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Arutua	TAPUTUARAI	Reupena	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TAINOA	David	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEAMO	Rémy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	MATA	Judy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Puka Puka	TEAOTU	Heremano	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA	Tahuhu	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Takaroa	TEMAHAGA	Panaho	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Takaroa	HOMAI	Odette	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Tureia	BRANDER	Tevahineheipua	Titulaire

Procurations

Archipel	Commune	Nom Prénom	Procuration à
Iles sous le vent	Maupiti	MAHURU Teiva	RAUFAUORE Woullingson
Iles du vent	Punaauia	LISSANT Simplicio	TIRAO Aldo
Australes	Raivavae	LUISEN Vaite	FLORES Bruno
Iles du vent	Teva I Uta	ALPHA Tearii Te Moana	BERNARDINO Namoeata
Iles du vent	Moorea-Maiao	HAUMANI Evans	TEUIRA Damas
Iles du vent	Moorea-Maiao	TEARIKI Ronald	YOU SING Jade

Présents	:	65
Procurations	:	6
Votants	:	71
Abstention	:	0
Vote pour	:	71
Vote contre	:	0



Amuitahira'a nō te mau'oire
SPCPF
SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023

Approuvant le Budget Primitif 2023

LE COMITE SYNDICAL DU SPCPF

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Président du syndicat ;

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;
- Vu** la délibération n° 02/2023/SPC du 27 janvier 2023 relative au débat d'orientation budgétaire 2023 ;
- Vu** la délibération n° 05/2023/SPC du 10 mars 2023 relative au compte administratif et compte de gestion 2022 ;
- Vu** le projet du budget, exercice 2023 et le rapport de présentation présentés par le Président.

Exposé des motifs

Le projet de budget 2023 a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire le 27 janvier 2023. Ce débat a permis d'élaborer un projet de budget présenté ce jour aux membres du comité syndical, seuls habilités à voter le budget.

Le budget 2023 est un budget unique puisqu'il intègre les résultats de 2022. Celui-ci est arrêté à la somme de **592.498.614 XPF** (contre 664.236.340 XPF en 2022) et s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement : **560.393.436 XPF** (-7,41% par rapport à 2022) ;
- En section d'investissement : **32.105.178 XPF** (-45,5% par rapport à 2022)

Il est en baisse de – 71.737.726 XPF (-10,8%) par rapport à 2022.

Toutefois le point de revalorisation du point d'indice FPC et l'inflation sur les prix des fournitures et services sont supportées par les seules contributions des communes et conduisent à une augmentation des contributions de 321 MXPF à 341 MXPF, soit + 5,96 %

La répartition des contributions s'appuie toujours sur les « critères population » relevant du récent recensement (2022) et « éloignement ». Pour la compétence optionnelle eau potable, 2 critères relatifs à la situation de la commune par rapport au mode de gestion (régie ou délégation) et par rapport à l'appartenance à une communauté de communes disposant d'une compétence en matière d'études pour la protection de la ressource en eau permettent de répartir les contributions en fonction des services rendus.

Après délibération, les décisions suivantes sont adoptées.

ADOPTÉ

Article 1 : Le budget, exercice 2023 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française est arrêté et s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 592.498.614 XPF comme suit :

- En section de fonctionnement : **560.393.436 XPF** (-7,41% par rapport à 2022) ;
- En section d'investissement : **32.105.178 XPF** (-45,5% par rapport à 2022)

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

La répartition par compétence est détaillée dans les tableaux ci-après :

Fonctionnement	Chapitre	Désignation	Administration générale	Communication	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Budget 2023
Dépenses	011	Charges à caractère général	29 489 875	10 768 921	9 954 500	7 435 000	19 948 100	94 473 845	67 827 677	239 897 918
	012	Charges de personnel	61 529 709	11 762 240	23 638 180	23 546 000	24 531 720	44 534 330	40 104 650	229 646 829
	65	Autres charges de gestion courante	23 268 790	140 000	18 679 700	13 070 000	3 000 000	344 794	14 665 590	73 168 874
	67	Charges exceptionnelles	600 000	0	0	0	0	0	0	600 000
	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 079 815	0	0	0	0	0	0	17 079 815
	022	Dépenses imprévus	0	0	0	0	0	0	0	0
	002	Excédent de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0
	023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL DEPENSES		131 968 189	22 671 161	52 272 380	44 051 000	47 479 820	139 352 969	122 597 917	560 393 436
Recettes	002	Excédent de fonctionnement	16 554 321		6 000 000	5 094 830	17 198 344	26 591 016	20 000 000	91 438 511
	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3	0	0	0	0	0	1 100 000	1 100 003
	13	Rembt sur rémunération du personnel	0		0	0	0	0	0	0
	70	Produits du service du domaine	0		0	0	0	0	1 530 000	1 530 000
	74	Dotations et participations- Communes	122 067 777		30 372 380	27 179 370	27 081 476	55 819 322	78 505 025	341 025 350
	74	Dotations et participations-FIP			18 600 000	11 776 800	3 200 000	59 287 284	32 435 488	125 299 572
	74	Dotations et participations-Autres								0
	77	Produits exceptionnels	0		0	0	0	0	0	0
	TOTAL RECETTES		138 622 101	0	54 972 380	44 051 000	47 479 820	141 697 622	133 570 513	560 393 436

Investissement	Chapitre	Désignation	Administration générale	Communication	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Budget 2023
Dépenses	001	Solde d'exécution reportée	0	0	0	0	0	0	0	0
	040	Subvention d'investissement	0	0	0	0	0	0	1 100 000	1 100 000
	20	Immobilisations incorporelles	3 281 469	0	0	0	0	6 687 903	16 038 030	26 007 402
	21	Immobilisations corporelles	4 677 776	0	200 000	0	0	120 000	0	4 997 776
		<i>RAR dépenses</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL DEPENSES		7 959 245	0	200 000	0	0	6 807 903	17 138 030
Recettes	001	Solde d'exécution reportée	4 396 687	0	0	0	0	0	1 459 221	5 855 908
	13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	4 463 250	4 706 205	9 169 455
	021	Virement de la SF	0	0	0	0	0	0	0	0
	024	Produits des cessions d'immobilisations								0
	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	17 079 815	0	0	0	0	0	0	17 079 815
	040	Affectation de résultat (1068)	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>RAR recettes</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	
	TOTAL RECETTES		21 476 502	0	0	0	0	4 463 250	6 165 426	32 105 178

Article 2 : Pour 2023, le calcul des contributions de chaque commune, pour la participation aux frais d'administration générale et aux compétences qu'elles ont déléguées, sera fait en application des dispositions suivantes :

Pour les compétences optionnelles, la liste des communes bénéficiant des prestations du SPCPF sera établie à partir des délibérations prises jusqu'à ce jour par les communes, des décisions du comité syndical. Cette liste est jointe en annexe 2 à la présente délibération,

Les critères population et éloignement seront les seuls pris en compte, sauf pour la compétence eau potable.

La répartition par commune des contributions globales pour l'administration générale et toutes les compétences hors la compétence eau potable sera faite en application du tableau suivant :

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

	Administration générale	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Total N
Besoins	143 018 777	54 972 380	44 051 000	47 479 820	146 160 872	138 635 947	574 318 796
Excédent/Déficit	20 951 000	6 000 000	5 094 830	17 198 344	26 591 016	21 459 229	97 294 419
Autres recettes						1 530 000	1 530 000
Subvention		18 600 000	11 776 800	3 200 000	63 750 534	37 141 693	134 469 027
Contribution N	122 067 777	30 372 380	27 179 370	27 081 476	55 819 322	78 505 025	341 025 350
Contribution N-1	115 433 986	37 525 730	20 660 195	26 696 420	48 808 600	72 712 377	321 837 308
Evolution N-1/N	5,75%	-19,06%	31,55%	1,44%	14,36%	7,97%	5,96%

Pour la compétence optionnelle eau potable, le mode de calcul de la contribution par commune sera le suivant :

- 30 % de la contribution totale eau potable, soit 14.828.403XPF est répartie par commune selon les critères habituels (population et éloignement), avec 88,55% à répartir suivant le critère population et 11,45 % suivant le critère éloignement,
- Les 70 % restants, soit 39.073.525XPF, sont répartis en 3 masses :
 - ✓ 34.599.606XPF correspondent aux missions réalisées pour les communes qui ont une gestion en régie communale,
 - ✓ 3 962 440 XPF correspondent aux missions réalisées pour les communes qui ont une gestion en délégation de service ;
 - ✓ 1 295 020XPF correspondent aux missions réalisées pour les communes qui n'appartiennent pas à une communauté de communes disposant d'une compétence en matière d'études pour la protection de la ressource,

Pour la répartition de la masse correspondant aux missions « régie communale », soit 34.599.606 XPF, un critère CGR est créé. Ce critère est égal à 1 pour les communes gérants en régie communale et à 0 pour les communes qui ont une délégation de service. La répartition de la masse est alors faite par application des critères population et éloignement avec 88,55 % à répartir suivant le critère population et 11,45 % suivant le critère éloignement, répartition faite uniquement entre les communes dont le critère CGR est égal à 1,

Pour la répartition de la masse correspondant aux missions « délégation de service », soit 3.962.440 XPF, un critère CGD est créé. Ce critère est égal à 0 pour les communes gérants en régie communale et à 1 pour les communes qui ont une délégation de service. La répartition de la masse est alors faite par application des critères population et éloignement avec 88,55 % à répartir suivant le critère population et 11,45 % suivant le critère éloignement, répartition faite uniquement entre les communes dont le critère CGR est égal à 1,

Pour la répartition de la masse correspondant aux études « protection de la ressource », soit 1.295.020 XPF, un critère CGP est créé. Ce critère est égal à 1 pour les communes gérant en régie communale et n'appartenant pas à une communauté de communes disposant d'une compétence en matière d'études pour la protection de la ressource et à 0 pour les communes qui ont une délégation de service ou qui appartiennent à cette communauté. La répartition de la masse est alors faite par application des critères population et éloignement avec 88,55 % à répartir suivant le critère population et 11,45 % suivant le critère éloignement, répartition faite uniquement entre les communes dont le critère CGR est égal à 1,

Les critères population et éloignement sont utilisés de la façon suivante :


- Pour la répartition de la masse correspondant au critère population, au prorata de la population. La population à prendre en compte pour chaque commune est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu au 1er janvier 2023,
- L'éloignement d'une commune est la distance orthodromique entre le siège du SPC.PF et la mairie du chef-lieu de la commune, arrondi à la dizaine de kilomètre inférieur. Le siège du SPCPF et la mairie du chef-lieu de la commune seront localisés par leurs coordonnées géographiques dans le système géodésique WGS84,
- Pour la répartition de la masse correspondant au critère éloignement, au prorata de cet éloignement,

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

 <p>Le Président</p> <p>Cyril TETUANUI</p>	<p>Le secrétaire de séance</p> <p><i>Cécile</i></p> <p>Cécile TARAHU</p>
---	--

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le : ...17 MARS 2023.....
et publication sur le site internet du SPCPF le : ...17 MARS 2023.....

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

ANNEXES

SPC.PF - CALCUL DES CONTRIBUTIONS TOTALES DE L'ANNEE 2023

	Administration générale	Formation des élus	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	Total N
Besoins	143 018 777	54 972 380	44 051 000	47 479 820	146 160 872	138 635 947	574 318 796
Excédent/Déficit	20 951 000	6 000 000	5 094 830	17 198 344	26 591 016	21 459 229	97 294 419
Autres recettes						1 530 000	1 530 000
Subvention		18 600 000	11 776 800	3 200 000	63 750 534	37 141 693	134 469 027
Contribution N	122 067 777	30 372 380	27 179 370	27 081 476	55 819 322	78 505 025	341 025 350
Contribution N-1	115 433 986	37 525 730	20 660 195	26 696 420	48 808 600	72 712 377	321 837 308
Evolution N-1/N	5,75%	-19,06%	31,55%	1,44%	14,36%	7,97%	5,96%
	Répartition	Répartition	Répartition	Répartition	Répartition	Répartition	Répartition
Population	89,30%	82,08%	95,78%	88,55%	88,55%	93,80%	90,03%
Eloignement	10,70%	17,92%	4,22%	11,45%	11,45%	6,20%	9,97%
Taux d'éloignement	31,00%						
Eloignement réel	11,50%	57,80%	13,62%	36,94%	36,94%	20,01%	
Population	109 006 525	24 929 650	26 032 401	23 980 647	49 428 010	73 637 713	307 014 947
Eloignement	13 061 252	5 442 730	1 146 969	3 100 829	6 391 312	4 867 312	34 010 404

	Population 2022	Eloignement	Contribution	Contribution	Contribution	Contribution	Contribution	Contribution	Contribution
Raivavae	929	44,51	760 994	233 970	130 209	340 766	939 838	692 537	3 098 314
Rapa	467	75,61	800 197	283 272	105 106	287 466	708 838	524 253	2 709 132
Rimatara	919	40,24	705 334	219 661	121 804	328 830	912 895	649 054	2 937 578
Rurutu	2 250	34,76	1 436 910	339 343	300 298	665 913	1 951 862	1 656 677	6 351 003
Tubuai	2 285	39,02	1 353 519	356 222	275 929	684 406	1 998 777	1 516 025	6 184 878
Hitia'a o te ra	10 236	1,22	4 629 357	1 055 541	1 089 800	0	0	6 121 632	12 896 330
Mahina	14 881	0,24	6 915 959	1 529 777	1 629 833	3 903 114	0	0	13 978 683
Moorea	18 332	1,22	8 274 877	1 887 403	1 949 055	0	0	9 179 234	21 290 569
Paea	12 823	0,61	6 006 167	1 319 457	1 414 990	0	0	7 949 143	16 689 757
Papara	11 894	1,22	5 461 377	1 225 900	1 285 908	0	0	0	7 973 185
Papeete	26 992	0,00	12 526 957	2 773 420	2 952 624	0	0	0	18 253 001
Pirae	14 470	0,12	6 725 225	1 487 168	1 585 011	0	0	0	9 797 404
Punaauia	29 173	0,49	13 154 958	2 999 035	3 100 106	0	0	0	19 254 099
Taiarapu est	13 842	2,44	5 925 145	1 429 851	1 393 872	0	0	0	8 748 868
Taiarapu ouest	8 471	2,44	2 316 218	877 983	882 632	0	0	4 956 655	9 033 488
Teva i uta	10 885	1,83	4 754 666	1 124 123	1 118 662	2 858 612	8 704 147	6 283 250	24 843 460
Bora Bora	10 856	15,24	4 964 620	1 162 888	1 153 334	2 880 280	2 325 067	6 466 287	18 952 476
Huahine	6 325	10,98	2 907 812	684 047	673 255	1 682 699	5 101 779	0	11 049 592
Maupiti	1 315	18,90	733 498	193 938	152 011	0	0	837 465	1 916 912
Tahaa	5 365	14,02	2 534 924	594 894	581 997	1 437 589	4 348 374	3 257 482	12 755 260
Taputapuatea	5 039	12,80	2 313 581	557 603	531 173	1 349 434	4 082 517	2 973 011	11 807 319
Tumaraa	3 760	13,41	1 820 478	428 083	414 275	1 015 343	3 063 432	2 315 719	9 057 330
Uturoa	4 064	12,80	2 023 586	457 422	462 821	1 093 737	0	2 588 996	6 626 562
Fatu-Hiva	609	85,37	927 027	328 222	124 225	345 996	865 605	623 122	3 214 197
Hiva-Oa	2 514	86,59	1 761 751	527 755	319 624	0	0	1 719 841	4 328 971
Nuku-Hiva	3 161	85,37	2 064 594	590 439	392 352	1 015 265	0	2 129 506	6 192 156
Tahuata	616	85,37	944 409	328 941	128 322	347 832	0	646 139	2 395 643
Ua-Huka	725	87,80	965 824	347 731	130 676	381 740	969 107	657 228	3 452 306
Ua-Pou	2 214	83,54	1 673 574	487 443	302 208	762 920	2 139 715	1 624 664	6 990 524
Anaa	971	26,22	572 245	181 362	105 923	311 863	892 162	572 119	2 635 674
Arutua	1 751	23,78	952 431	253 916	198 227	511 098	1 504 472	1 092 838	4 512 982
Fakarava	1 702	27,44	963 743	260 267	196 853	506 231	1 481 573	1 081 912	4 490 579
Fangatau	324	57,32	566 165	211 654	70 146	210 046	513 365	343 872	1 915 248
Gambier	1 596	100,00	1 474 963	475 175	237 213	636 774	1 719 102	1 245 085	5 788 312
Hao	1 374	55,49	1 062 054	313 849	189 048	481 420	1 344 087	1 013 488	4 403 946
Hikueru	199	44,51	458 192	158 963	58 838	149 322	356 641	291 561	1 473 517
Makemo	1 487	39,02	1 018 698	274 228	197 011	475 128	1 361 255	1 072 651	4 398 971
Manihi	1 145	30,49	766 956	212 522	147 103	366 809	1 050 124	799 735	3 343 249
Napuka	310	58,54	571 613	214 010	70 083	0	507 595	342 451	1 705 752
Nukutavake	292	70,12	670 937	248 213	80 700	0	544 662	391 943	1 936 455
Puka Puka	138	71,95	611 870	238 082	64 757	193 202	429 754	300 773	1 838 438
Rangiroa	3 904	21,34	1 922 670	467 547	429 607	1 070 405	3 213 673	2 394 914	9 498 816
Reao	520	84,15	902 368	315 282	119 760	0	789 087	599 104	2 725 601
Takaroa	1 056	35,98	815 256	220 455	152 426	355 444	1 003 390	824 837	3 371 808
Tatakoto	180	71,34	653 972	240 500	75 354	202 886	460 600	360 842	1 994 154
Tureia	264	73,17	700 108	254 823	84 208	228 907	535 830	408 984	2 212 860
Total	242 625	1 749,02	122 067 779	30 372 380	27 179 369	27 081 477	55 819 325	78 505 029	341 025 359

Délibération n°06/2023/SPC du 10 mars 2023 approuvant le Budget Primitif 2023

Subdivision	Communes	Compétences obligatoires					Compétences optionnelles			Nombre de jours	
		Adm. Générale- Form.Elus- Promotion institution communale	Numéro Délibération	Date délibération	Date approbation	Date application	Rest. Scolaire 1er degré	Eau potable	Informatique		
1	Australes	RAIVAVAE	1	25/2002/RVV	2-oct-02	29-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
2	Australes	RAPA	1	31/2002	28-sept-02	3-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
3	Australes	RIMATARA	1	41/2002	30-sept-02	3-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
4	Australes	RURUTU	1	53/RRT/2002	11-oct-02	29-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
5	Australes	TUBUAI	1	31/2002	23-oct-02	29-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
6	IDV	HITIAA O TE RA	1	25/2010	9-mars-10	24-mars-10	12-avr-10			1	365
7	IDV	MAHINA	1	038/2009	4-juin-09	18-juin-09	1-janv-10	1			365
8	IDV	MOOREA	1								365
9	IDV	PAEA	1	64/2002	16-oct-02	13-nov-02	1-janv-03			1	365
10	IDV	PAPARA	1								365
11	IDV	PAPEETE	1								365
12	IDV	PIRAE	1								365
13	IDV	PUNAAUIA	1								365
14	IDV	TAIARAPU Est	1								365
15	IDV	TAIARAPU Ouest	1	27/2003	24-avr-03	5-mai-03	5-mai-03			1	365
16	IDV	TEVA I UTA	1	51/2002	4-oct-02	2-juin-03	2-juin-03	1		1	365
			1	11/2010	31-mars-10	8-avr-10	1-janv-11				
			1	01/2013	4-févr-13	5-févr-13	1-juin-13		1		
17	ISLV	BORA BORA	1	68/2002	1-oct-02	18-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
18	ISLV	HUAHINE	1	95/2002	16-déc-02	21-janv-03	21-janv-03	1	1		365
19	ISLV	MAUPITI	1	31/2002	28-oct-02	21-nov-02	1-janv-03			1	365
20	ISLV	TAHAA	1	88/2002	8-nov-02	28-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
21	ISLV	TAPUTAPUATEA	1	60/2002	7-oct-02	5-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
22	ISLV	TUMARAA	1	72/2002	4-nov-02	20-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
23	ISLV	UTUROA	1	13/2004	25-mars-04	11-mai-04	24-août-04			1	365
			1	42/2006	1-sept-06	14-sept-06	1-janv-16	1			
24	Marquises	FATU HIVA	1	18/2002	6-nov-02	14-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
25	Marquises	HIVA OA	1	93/2002	30-oct-02	14-nov-02	1-janv-03			1	365
26	Marquises	NUKU HIVA	1	40/2002	23-oct-02	5-nov-02	1-janv-03	1		1	365
			1	14/2012	14-mars-12	16-mars-12	1-janv-04				
27	Marquises	TAHUATA	1	18/2011	13-juil-11	13-nov-11	1-janv-13	1		1	365
			1	31/2002	22-nov-02	11-déc-02	1-janv-03				
28	Marquises	UA HUKA	1	13/2002	28-oct-02	5-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
29	Marquises	UA POU	1	44/2002	11-oct-02	21-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
30	TG	ANAA	1	31/2002	16-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
31	TG	ARUTUA	1	27/2002	30-sept-02	22-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
32	TG	FAKARAVA	1	58/2002	15-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
33	TG	FANGATAU	1	21/2002	21-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
34	TG	GAMBIER	1	35/2002	7-oct-02	16-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
35	TG	HAO	1	38/2002	28-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
36	TG	HIKUERU	1	20/2002	4-oct-02	22-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
37	TG	MAKEMO	1	58/2002	13-nov-02	26-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
38	TG	MANIHI	1	20/2002	4-nov-02	18-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
39	TG	NAPUKA	1	D-25/2002	24-oct-02	20-nov-02	1-janv-03	0	1	1	365
			1	16/2017	26-aout-17	14-déc-17	1-janv-19				
40	TG	NUKUTAVAKE	1	14/2002	31/10/2002	18/11/2002	1-janv-03	0	1	1	365
41	TG	PUKAPUKA	1	16/2016	8-nov-16	8-déc-16	1-janv-18				365
42	TG	PUKAPUKA	1	16/2002	11-oct-02	25-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
43	TG	RANGIROA	1	40/2002	2-nov-02	7-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
43	TG	REAO	1	26/2002	16-déc-02	18-déc-02	1-janv-03	0	1	1	365
			1	26/2015	16-oct-15	23-oct-15	1-janv-17				
44	TG	TAKAROA	1	13/2002	28-oct-02	31-oct-02	1-janv-03	1	1	1	365
45	TG	TATAKOTO	1	18/2002	31-oct-02	7-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365
46	TG	TUREIA	1	25/2002	25-oct	7-nov-02	1-janv-03	1	1	1	365

17 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE



SPCPF

Numéro TAHITI : 007492

POSTE COMPTABLE :

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : SPCPF

ANNEE 2023

Code INSEE	SPCPF	BP
	BUDGET PRINCIPAL	2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	238 638
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 277	0,00
2	Produit des impositions directes (4 taxes) / population - moyenne de la strate	-	0,00
3	Recettes de fonctionnement / population	1 961	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	130	0,00
5	Encours de la dette / population	-	0,00
6	DGF / population	42%	0,00%
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	116%	0,00
8	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / RRF -	7%	0,00%
9	Dépenses d'équipement / recettes réelles de fonctionnement (2)	-	0,00%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement - moyenne de la strate (2)	-	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

- (1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
- (2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
- (3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES

I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif 2022.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FUNCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	560 393 436	468 954 925
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 91 438 511
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	560 393 436	560 393 436

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	32 105 178	26 249 270
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 5 855 908
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	32 105 178	32 105 178
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	592 498 614	592 498 614

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	270 019 635	0	239 897 918	239 897 918	239 897 918
012	Charges de personnel et frais assimilés	222 899 670	0	229 646 829	229 646 829	229 646 829
65	Autres charges de gestion courante	75 378 635	0	73 168 874	73 168 874	73 168 874
Total des dépenses de gestion courante		568 297 940	0	542 713 621	542 713 621	542 713 621
67	Charges exceptionnelles	600 000	0	600 000	600 000	600 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement		568 897 940	0	543 313 621	543 313 621	543 313 621
023	Virement à la section d'investissement (5)	12 324 800		0	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	24 030 400		17 079 815	17 079 815	17 079 815
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		36 355 200		17 079 815	17 079 815	17 079 815
TOTAL		605 253 140	0	560 393 436	560 393 436	560 393 436

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

560 393 436

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 530 000	0	1 530 000	1 530 000	1 530 000
74	Dotations et participations	522 007 334	0	466 324 922	466 324 922	466 324 922
Total des recettes de gestion courante		523 537 334	0	467 854 922	467 854 922	467 854 922
Total des recettes réelles de fonctionnement		523 537 334	0	467 854 922	467 854 922	467 854 922
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	951 000		1 100 003	1 100 003	1 100 003
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		951 000		1 100 003	1 100 003	1 100 003
TOTAL		524 488 334	0	468 954 925	468 954 925	468 954 925

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

560 393 436

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	15 979 812
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 294 600	0	26 007 402	26 007 402	26 007 402
21	Immobilisations corporelles	19 930 000	0	4 997 773	4 997 773	4 997 773
	Total des dépenses d'équipement	46 224 600	0	31 005 175	31 005 175	31 005 175
	Total des dépenses réelles d'investissement	46 224 600	0	31 005 175	31 005 175	31 005 175
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	951 000		1 100 003	1 100 003	1 100 003
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	951 000		1 100 003	1 100 003	1 100 003
	TOTAL	47 175 600	0	32 105 178	32 105 178	32 105 178
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						0
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						32 105 178

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (1)	Restes à réaliser 2022 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 820 400	0	0	0	0
	Total des recettes d'équipement	10 820 400	0	0	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	9 508 691	0	0	0	0
	Total des recettes financières	9 508 691	0	0	0	0
	Total des recettes réelles d'investissement	20 329 091	0	0	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	12 324 800		0	0	0
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	24 030 400		17 079 815	17 079 815	17 079 815
041	Opérations patrimoniales (4)			9 169 455	9 169 455	9 169 455
	Total des recettes d'ordre d'investissement	36 355 200		26 249 270	26 249 270	26 249 270
	TOTAL	56 684 291	0	26 249 270	26 249 270	26 249 270
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						5 855 908
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						32 105 178

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

15 979 812

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	239 897 918		239 897 918
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 646 829		229 646 829
65	Autres charges de gestion courante	73 168 874		73 168 874
67	Charges exceptionnelles	600 000		600 000
68	Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0
	Dépenses de fonctionnement - Total	543 313 621	17 079 815	560 393 436

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

560 393 436

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	1 100 000	1 100 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	26 007 402	0	26 007 402
21	Immobilisations corporelles (6)	4 997 773	0	4 997 773
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		3	3
	Dépenses d'investissement - Total	31 005 175	1 100 003	32 105 178

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

32 105 178

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 530 000		1 530 000
74	Dotations et participations	466 324 922		466 324 922
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 100 003	1 100 003
Recettes de fonctionnement - Total		467 854 922	1 100 003	468 954 925

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	91 438 511
------------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	560 393 436
--	--------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0	9 169 455	9 169 455
28	Amortissements des immobilisations		17 079 815	17 079 815
Recettes d'investissement - Total		0	26 249 270	26 249 270

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	5 855 908
---	-----------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0
----------------------------	---

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 105 178
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
011	Charges à caractère général	270 019 635	239 897 918	239 897 918
60611	Eau et assainissement	40 000	77 000	77 000
60612	Energie - Electricité	2 000 000	2 000 000	2 000 000
60622	Carburants	590 000	500 000	500 000
60623	Alimentation	612 000	650 000	650 000
60628	Autres fournitures non stockées	100 000	0	0
60631	Fournitures d'entretien	80 000	140 000	140 000
60632	Fournitures de petit équipement	1 306 000	1 946 000	1 946 000
60636	Vêtements de travail	322 000	389 000	389 000
6064	Fournitures administratives	1 434 000	1 320 000	1 320 000
6068	Autres matières et fournitures	60 000	40 000	40 000
611	Contrats de prestations de services	1 483 400	325 000	325 000
6132	Locations immobilières	2 943 520	1 410 000	1 410 000
6135	Locations mobilières	3 030 300	5 298 116	5 298 116
61522	Bâtiments	500 000	500 000	500 000
61523	Voies et réseaux	1 054 820	0	0
61524	Bois et forêts	350 000	0	0
61551	Matériel roulant	50 000	140 000	140 000
61558	Autres biens mobiliers	500 000	400 000	400 000
6156	Maintenance	1 335 000	1 150 000	1 150 000
6161	Multirisques	950 000	700 000	700 000
6168	Autres	250 000	250 000	250 000
6182	Documentation générale et technique	180 000	135 000	135 000
6184	Versements à des organismes de formation	4 460 000	8 103 160	8 103 160
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 684 260	2 747 967	2 747 967
6188	Autres frais divers	16 916 250	0	0
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	80 000	80 000	80 000
6226	Honoraires	165 698 480	153 016 059	153 016 059
6228	Divers	917 985	260 000	260 000
6231	Annonces et insertions	200 000	280 000	280 000
6232	Fêtes et cérémonies	7 151 500	5 780 000	5 780 000
6236	Catalogues et imprimés	6 419 000	5 479 000	5 479 000
6238	Divers	4 740 000	3 700 000	3 700 000
6241	Transports de biens	1 418 600	1 321 300	1 321 300
6247	Transports collectifs	7 546 900	9 174 005	9 174 005
6251	Voyages et déplacements	17 444 000	16 831 889	16 831 889
6256	Missions	7 967 020	10 240 422	10 240 422
6261	Frais d'affranchissement	40 000	40 000	40 000
6262	Frais de télécommunications	3 052 600	2 872 000	2 872 000
6281	Concours divers (cotisations)	892 000	12 000	12 000
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 800 000	1 800 000	1 800 000
62878	à d'autres organismes	630 000	0	0
6288	Autres	790 000	790 000	790 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	222 899 670	229 646 829	229 646 829
6218	Autre personnel extérieur	844 500	988 000	988 000
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	3 998 390	4 241 289	4 241 289
64111	Rémunération principale	165 304 360	172 771 500	172 771 500
64131	Rémunérations	1 278 420	649 100	649 100
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	51 399 000	50 663 940	50 663 940
6475	Médecine du travail, pharmacie	75 000	333 000	333 000
65	Autres charges de gestion courante	75 378 635	73 168 874	73 168 874
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits	10 806 775	14 232 614	14 232 614
6531	Indemnités	13 560 000	12 152 000	12 152 000
6532	Frais de mission	39 239 940	35 752 494	35 752 494
6533	Cotisations de retraite	250 000	250 000	250 000
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	350 000	350 000	350 000
6554	Contributions aux organismes de regroupement	11 171 920	10 081 766	10 081 766
6558	Autres contributions obligatoires		350 000	350 000

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	568 297 940	542 713 621	542 713 621
67	Charges exceptionnelles (c)	600 000	600 000	600 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	600 000	600 000	600 000
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	568 897 940	543 313 621	543 313 621
023	Virement à la section d'investissement	12 324 800	0	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	24 030 400	17 079 815	17 079 815
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles e	24 030 400	17 079 815	17 079 815
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	36 355 200	17 079 815	17 079 815
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	36 355 200	17 079 815	17 079 815
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	605 253 140	560 393 436	560 393 436

RESTES A REALISER 2022 (11)	0
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	560 393 436

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porté uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 530 000	1 530 000	1 530 000
70688	Autres prestations de services	1 530 000	1 530 000	1 530 000
74	Dotations et participations	522 007 334	466 324 922	466 324 922
74741	Communes membres du GFP	321 837 308	341 025 350	341 025 350
748818	Autres	200 170 026	125 299 572	125 299 572
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		523 537 334	467 854 922	467 854 922
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		523 537 334	467 854 922	467 854 922
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	951 000	1 100 003	1 100 003
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compt.	951 000	1 100 003	1 100 003
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		951 000	1 100 003	1 100 003
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		524 488 334	468 954 925	468 954 925

	+
RESTES A REALISER 2022 (10)	0
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	91 438 511
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	560 393 436

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	26 294 600	26 007 402	26 007 402
		26 294 600	26 007 402	26 007 402
2051	Concessions et droits similaires			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	19 930 000	4 997 773	4 997 773
2135	Installations générales, agencements, aménagements des construc	11 900 000	529 724	529 724
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	240 000	70 000	70 000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 730 000	3 348 049	3 348 049
2184	Mobilier	560 000	550 000	550 000
2188	Autres immobilisations corporelles	500 000	500 000	500 000
Total des dépenses d'équipement		46 224 600	31 005 175	31 005 175
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		46 224 600	31 005 175	31 005 175
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	951 000	1 100 003	1 100 003
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	951 000	1 100 003	1 100 003
13937	Dotation de soutien à l'investissement local	951 000	1 100 000	1 100 000
28152	Installations de voirie		3	3
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		951 000	1 100 003	1 100 003
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		47 175 600	32 105 178	32 105 178

RESTES A REALISER 2022 (11)	0
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 105 178

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A8 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour Mémoire Budget primitif Précédent (2)	PROPOSITIONS NOUVELLES (3)	VOTE DU CONSEIL (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 820 400	0	0
1312	Régions	10 820 400	0	0
Total des recettes d'équipement		10 820 400	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 508 691	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 508 691	0	0
Total des recettes financières		9 508 691	0	0
TOTAL RECETTES REELLES		20 329 091	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	12 324 800	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	24 030 400	17 079 815	17 079 815
28031	Frais d'études	24 030 400	79 853	79 853
28051	Concessions et droits similaires		6 119 133	6 119 133
28135	Installations générales, agencements, aménagements des constru		1 683 256	1 683 256
281533	Réseaux câblés		42 782	42 782
281534	Réseaux d'électrification		120 518	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		919 809	919 809
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers		290 105	290 105
28182	Matériel de transport		1 186 428	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique		5 838 108	5 838 108
28184	Mobilier		491 371	491 371
28188	Autres immobilisations corporelles		308 452	308 452
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		36 355 200	17 079 815	17 079 815
041	Opérations patrimoniales (9)		9 169 455	9 169 455
1312	Régions		9 169 455	9 169 455
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		36 355 200	26 249 270	26 249 270
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres.)		56 684 291	26 249 270	26 249 270

+	
RESTES A REALISER 2022 (10)	0
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	5 855 908
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 105 178

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A B pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20081
LIBELLE : ACQ. MAT. ADM. GENERALE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		13 267 310	a 0	0	b 0	b
20	Immobilisations incorporelles	3 751 957	0	0	0	
2051	Concessions et droits similaires	3 751 957	0	0	0	
21	Immobilisations corporelles	9 515 353	0	0	0	
21533	Réseaux câblés	27 074	0	0	0	
21538	Autres réseaux	0	0	0	0	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 438 288	0	0	0	
2181	Installations générales, agencements et aménagements	375 160	0	0	0	
2182	Matériel de transport	2 825 755	0	0	0	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 677 316	0	0	0	
2184	Mobilier	85 360	0	0	0	
2188	Autres immobilisations corporelles	86 400	0	0	0	
RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser 2022 (2)	Recettes de l'exercice		
TOTAL RECETTES AFFECTEES			c	0	d	0
13	Subventions d'investissement			0		0
1337	Dotation de soutien à l'investissement local			0		0
1347	Dotation de soutien à l'investissement local			0		0
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						0
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats :

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 20083

LIBELLE : ACQ.MAT.AEP

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2023	Restes à réaliser 2022 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		1 566 085	^a 0	0	^b 0	^b
21	Immobilisations corporelles	1 566 085	0	0	0	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 534 965	0	0	0	
2184	Mobilier	31 120	0	0	0	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2022 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0	^d 0
13	Subventions d'investissement	0	0
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	0	0

RESULTAT = (c+d) - (a+b)		0
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles		23 997 272	0	200 000	0	0	0	0	0	6 807 903	0	31 005 175
Equipements municipaux (2)		23 997 272	0	200 000	0	0	0	0	0	6 807 903	0	31 005 175
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses de l'exercice		23 997 272	0	200 000	0	0	0	0	0	6 807 903	0	32 105 178
RAR N-1 et reports		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement		23 997 272	0	200 000	0	0	0	0	0	6 807 903	0	32 105 178
RECETTES												
Total recettes de l'exercice		21 786 020	0	0	0	0	0	0	0	4 463 250	0	26 249 270
RAR N-1 et reports		5 855 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 855 908
Total cumulé recettes d'investissement		27 641 928	0	0	0	0	0	0	0	4 463 250	0	32 105 178

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice		321 288 267	0	99 752 200	0	0	0	0	0	139 352 969	0	560 393 436
RAR N-1 et reports		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement		321 288 267	0	99 752 200	0	0	0	0	0	139 352 969	0	560 393 436
RECETTES												
Total recettes de l'exercice		274 594 463	0	79 253 856	0	0	0	0	0	115 106 606	0	468 954 925
RAR N-1 et reports		91 438 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 438 511
Total cumulé recettes de fonctionnement		366 032 974	0	79 253 856	0	0	0	0	0	115 106 606	0	560 393 436

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs, hormis les caisses des écoles et les services à activité unique délégués en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0	25 097 275	0	200 000	0	0	0	0	0	6 807 903	0	32 105 178
Dépenses réelles		0	23 997 272	0	200 000	0	0	0	0	0	6 807 903	0	31 005 175
20	Immobilisations incorporelles	0	19 319 499	0	0	0	0	0	0	0	6 687 903	0	26 007 402
2051	Concessions et droits similaires	0	19 319 499	0	0	0	0	0	0	0	6 687 903	0	26 007 402
21	Immobilisations corporelles	0	4 677 773	0	200 000	0	0	0	0	0	120 000	0	4 997 773
2135	Installations générales, agencements, aménagements des com	0	529 724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	529 724
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000	0	70 000
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0	3 148 049	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	3 348 049
2184	Mobilier	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	550 000
2188	Autres immobilisations corporelles	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
Dépenses d'ordre		0	1 100 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 003
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 100 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 003
13837	Dotation de soutien à l'investissement local	0	1 100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 000
28152	Installations de voirie	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3

RECETTES

Total recettes d'investissement		0	27 641 928	0	0	0	0	0	0	0	4 463 250	0	32 105 178
Recettes réelles		0	5 855 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 855 908
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	5 855 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 855 908
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	5 855 908	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 855 908
Recettes d'ordre		0	21 786 020	0	0	0	0	0	0	0	4 463 250	0	26 249 270
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	17 079 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 079 815
28031	Frais d'études	0	79 853	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 853
28051	Concessions et droits similaires	0	6 119 133	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 119 133
28135	Installations générales, agencements, aménagements des com	0	1 683 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 683 256
281533	Réseaux câblés	0	42 782	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 782
281534	Réseaux d'électrification	0	120 518	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0	919 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	919 809
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	200 105	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 105
28182	Matériel de transport	0	1 186 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 186 428

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
28183	Matériel de bureau et informatique	0	5 838 108	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 838 108
28184	Mobilier	0	491 371	0	0	0	0	0	0	0	0	0	491 371
28188	Autres Immobilisations corporelles	0	308 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	308 452
041	Opérations patrimoniales	0	4 706 205	0	0	0	0	0	4 463 250	0	0	0	9 169 455
1312	Régions	0	4 706 205	0	0	0	0	0	4 463 250	0	0	0	9 169 455

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
Total dépenses de fonctionnement	0	321 288 267	0	99 752 200	0	0	0	0	0	139 352 969	0	560 393 436
Dépenses réelles	0	304 208 452	0	99 752 200	0	0	0	0	0	139 352 969	0	543 313 621
Charges à caractère général	0	115 321 473	0	29 902 600	0	0	0	0	0	94 473 845	0	239 897 918
011		77 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77 000
60611	Eau et assainissement	0	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
60612	Energie - Electricité	0	350 000	0	150 000	0	0	0	0	0	0	500 000
60622	Carburants	0	400 000	0	250 000	0	0	0	0	0	0	650 000
60623	Alimentation	0	140 000	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000
60631	Fournitures d'entretien	0	140 000	0	120 000	0	0	0	0	120 000	0	1 946 000
60632	Fournitures de petit équipement	0	1 705 000	0	210 000	0	0	0	0	12 000	0	389 000
60636	Fournitures de travail	0	167 000	0	360 000	0	0	0	0	415 000	0	1 320 000
6064	Vêtements administratifs	0	545 000	0	0	0	0	0	0	40 000	0	40 000
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	325 000
611	Contrats de prestations de services	0	250 000	0	75 000	0	0	0	0	60 000	0	1 410 000
6132	Locations immobilières	0	740 000	0	610 000	0	0	0	0	958 000	0	5 298 116
6135	Locations mobilières	0	3 690 116	0	650 000	0	0	0	0	0	0	500 000
61522	Bâtiments	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	140 000
61551	Matériel roulant	0	140 000	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
61558	Autres biens mobiliers	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150 000
6156	Maintenance	0	1 150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	700 000
6161	Multirisques	0	700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
6168	Autres	0	175 000	0	50 000	0	0	0	0	25 000	0	135 000
6182	Documentation générale et technique	0	50 000	0	20 000	0	0	0	0	65 000	0	8 103 160
6184	Versements à des organismes de formation	0	4 403 160	0	3 700 000	0	0	0	0	0	0	2 747 967
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	2 497 967	0	250 000	0	0	0	0	0	0	80 000
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0	80 000	0	0	0	0	0	0	81 076 023	0	153 016 059
6226	Honoraires	0	57 763 936	0	14 176 100	0	0	0	0	260 000	0	260 000
6228	Divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6231	Annonces et insertions	0	100 000	0	0	0	0	0	0	0	180 000	0	280 000
6232	Fêtes et cérémonies	0	2 605 000	0	3 085 000	0	0	0	0	0	80 000	0	5 780 000
6236	Catalogues et imprimés	0	5 279 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	5 479 000
6238	Divers	0	3 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 700 000
6241	Transports de biens	0	520 800	0	460 500	0	0	0	0	0	0	0	1 321 300
6247	Transports collectifs	0	9 073 005	0	101 000	0	0	0	0	0	340 000	0	9 174 005
6251	Voyages et déplacements	0	6 795 889	0	3 440 000	0	0	0	0	0	6 596 000	0	16 831 889
6256	Missions	0	4 380 600	0	1 668 000	0	0	0	0	0	4 191 822	0	10 240 422
6261	Frais d'affranchissement	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
6262	Frais de télécommunications	0	2 512 000	0	305 000	0	0	0	0	0	55 000	0	2 872 000
6281	Concours divers (cotisations)	0	0	0	12 000	0	0	0	0	0	0	0	12 000
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	1 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 800 000
6288	Autres	0	780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	0	136 942 589	0	48 169 900	0	0	0	0	0	44 534 330	0	229 646 829
6218	Autre personnel extérieur	0	228 000	0	760 000	0	0	0	0	0	0	0	988 000
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la f	0	2 519 489	0	909 800	0	0	0	0	0	812 000	0	4 241 289
64111	Rémunération principale	0	103 584 380	0	35 389 570	0	0	0	0	0	33 797 550	0	172 771 500
64131	Rémunérations	0	649 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	649 100
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0	29 754 630	0	11 047 530	0	0	0	0	0	9 861 780	0	50 663 940
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	207 000	0	63 000	0	0	0	0	0	63 000	0	333 000
65	Autres charges de gestion courante	0	51 144 380	0	21 679 700	0	0	0	0	0	344 794	0	73 168 874
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, dr	0	14 232 614	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 232 614
6531	Indemnités	0	8 410 000	0	3 742 000	0	0	0	0	0	0	0	12 152 000
6532	Frais de mission	0	19 320 000	0	16 087 700	0	0	0	0	0	0	0	35 407 700
6533	Cotisations de retraite	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	344 794	0	594 794
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0	350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0	8 581 766	0	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	10 081 766
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	350 000	0	0	0	0	0	0	0	350 000
67	Charges exceptionnelles	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600 000
Dépenses d'ordre		0	17 079 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 079 815
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	17 079 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 079 815
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	0	17 079 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 079 815

IV - ANNEXES
A1

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0	366 032 974	0	79 253 856	0	0	0	0	0	115 106 606	0	560 393 436
	Recettes réelles	0	364 932 971	0	79 253 856	0	0	0	0	0	115 106 606	0	559 293 433
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	91 438 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 438 511
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	91 438 511	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91 438 511
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	1 530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 530 000
70688	Autres prestations de services	0	1 530 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 530 000
74	Dotations et participations	0	271 964 460	0	79 253 856	0	0	0	0	0	115 106 606	0	466 324 922
74741	Communes membres du GFP	0	227 752 172	0	57 453 856	0	0	0	0	0	55 819 322	0	341 025 350
748818	Autres	0	44 212 288	0	21 800 000	0	0	0	0	0	59 287 284	0	125 299 572
	Recettes d'ordre	0	1 100 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 003
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 100 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 003
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au con	0	1 100 003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 100 003

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

SPCPF - 98 - SPCPF		BP	2023
--------------------	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
CREDITS DE TRESORERIE (1)		A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

SPCPF - 98 - SPCPF	BP	2023
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
A2.2	

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A.2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 01/01/N				Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)			
												Taux d'intérêt		
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et Intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV
A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couvertures, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couvertures, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et complétés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

SPCPF - 98 - SPCPF		BP	2023
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE			
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)			
		IV	
		A2.5	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

IV

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0	0	0	0	0
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0	0	0	0	0
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0	0	0	0	0

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2023
-------------------------------	----	------

IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV
	A3

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du	
Biens de faible valeur			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Bâtiments	0	
Linéaire	Subventions reçues	1	
Linéaire	Agcmt amngt bâtiments install tel 15 ans	15	17/12/2004
Linéaire	Agcmt amngt bâtiments install tel 15 ans	15	17/12/2004
Linéaire	Agcmt et amngt terrains 20 ans	20	17/12/2004
Linéaire	Agcmt et amngt terrains 20 ans	20	17/12/2004
Linéaire	Bâtiments légers et abris 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Bâtiments légers et abris 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Equipement des cuisines 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Equipement des cuisines 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Frais d'études 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Frais d'études 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Install appareil climatisation 10 ans	10	17/12/2004
Linéaire	Install appareil climatisation 10 ans	10	17/12/2004
Linéaire	Logiciels (en fonction de la durée d'exploitation ou d'utilisation du logiciel)		02/02/2021
Linéaire	Matériel bureau électrique 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel bureau électrique 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel classique 8 ans	8	17/12/2004
Linéaire	Matériel classique 8 ans	8	17/12/2004
Linéaire	Matériel de transport 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel de transport 7 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Matériel informatique 3 ans	3	17/12/2004
Linéaire	Matériel informatique 3 ans	3	17/12/2004
Linéaire	Mobilier 12 ans	7	17/12/2004
Linéaire	Mobilier 12 ans	12	17/12/2004
Linéaire	Recherches et développement 5 ans	5	17/12/2004
Linéaire	Recherches et développement 5 ans	5	17/12/2004

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	1 100 000	1 100 000
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 100 000	1 100 000
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 100 000	1 100 000

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 100 000	0	D001 0	1 100 000

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 079 815	III 17 079 815
Ressources propres externes de l'année (a)		0	0
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		17 079 815	17 079 815
28031	Frais d'études	79 853	79 853
28051	Concessions et droits similaires	6 119 133	6 119 133
28135	Installations générales, agencements, aménagements des construct	1 683 256	1 683 256
281533	Réseaux câblés	42 782	42 782
281534	Réseaux d'électrification	120 518	120 518
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	919 809	919 809
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	290 105	290 105
28182	Matériel de transport	1 186 428	1 186 428
28183	Matériel de bureau et informatique	5 838 108	5 838 108
28184	Mobilier	491 371	491 371
28188	Autres immobilisations corporelles	308 452	308 452

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	17 079 815	0	5 855 908	0	22 935 723

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 100 000
Ressources propres disponibles	IV 22 935 723
Solde	V = IV - II (6) + 21 835 723

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
	Ax.1.1

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.
(3) Si la collectivité a opté pour les provisions semi-budgétaires.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.1.2

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>			<i>Total des recettes réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.
(2) Détailler conformément au plan de compte utilisé.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0		Total des recettes réelles	0
	Total des dépenses d'ordre	0		Total des recettes d'ordre	0
	TOTAL GENERAL	0		TOTAL GENERAL	0

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	Ax.2.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

SPCPF - 98 - SPCPF	BP	2023
ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)		

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	RECETTES (b)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

SPCPF - 98 - SPCPF		BP	2023
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT			
			IV
			B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex: EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66114 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

SPCPF - 98 - SPCPF		BP	2023
IV - ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT			
		IV	
		B1.2	

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
A	0
B	0
C	0
D	0
I=A+B+C+D	0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	467 854 922
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SPCPF - 98 - SPCPF	BP	2023
--------------------	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN

B2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2023
IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2023	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT. (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
SPECIALITE ADMINISTRATIVE							
Direction générale	A	2		2	2		2
Chargé de la donnée	A	1		1		1	1
Formation	A	3		3	1	2	3
Promotion	A	4		4	3	0	3
Restauration scolaire	A	2		2	0	1	1
Communication	B	1		1	1		1
Formation	B	1		1	1		1
Informatique	B	1		1	1		1
Communication	C	1		1	1		1
SGM	C	2		2	2		2
Compta/RH	C	2		2	2		2
Informatique	C	2		2	2		2
SGM	D	1		1	1		1
SPECIALITE ADMINISTRATIVE TOTAL		23		23	17	4	21
SPECIALITE TECHNIQUE							
Eau potable	A	6		6	1	3	4
Acheteur public	A	1		1	0	1	1
Eau potable	B	3		3	2	1	3
Restauration scolaire	B	1		1	1		1
Informatique	B	4		4	3	1	4
SPECIALITE TECHNIQUE TOTAL		15		15	7	6	13
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		38	0	38	24	10	34

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2023
-------------------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2021	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CAT. (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	XPF	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent SGM	C	ADM	149	213 070	Accroissement temporaire d'activité	CDD

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER**
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL		BP 2023
IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
ACCDOM		Adhésion	180 000
AGEDI - Syndicat intercommunal informatique		Adhésion	3 441 766
AMF		Contribution suivant nombre de participants	200 000
Agence Opoa	2020	Adhésion	1 210 000
CNFPT		Contribution suivant nombre de missions d'expertise	700 000
Fenua compétences	2020	Adhésion	1 200 000
FNCCR	2020	Adhésion	2 450 000
Syndicat mixte AGEDI	2012	Contribution suivant nombre de logiciels utilisés pour le SPCPF et les communes	3 441 766

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET ou TAHITI	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

SPCPF - 98 - SPCPF	BP 2023
--------------------	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

SPCPF - 98 - BUDGET PRINCIPAL		BP 2023
IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2

Présenté par Mr Cyril TETUANUI,
Président

Date de convocation : 27 février 2023

Nombre de membres en exercice : 91

A Mahina, le 10 mars 2023

Nombre de membres présents : 65

Nombre de procurations : 6

Nombre de suffrages exprimés : 71

Le Président

Cyril TETUANUI

Délibéré par le conseil syndical
A Mahina, le 10 mars 2023

VOTES :
Pour: 71
Contre : 0
Abstention : 0

Les membres du conseil syndical

Certifié exécutoire par le
A *Papeete*

17 MARS 2023

17 MARS 2023

17 MARS 2023

SOMMAIRE

I - Informations générales

- p.2 I - A - Informations statistiques, Fiscales et financières
 p.3 I - B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget/compte administratif

- p.4 II - A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 II - A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 II - A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.7 II - B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.8 II - B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget/compte administratif

- p.9 III - A1 - Section de Fonctionnement - Détail des dépenses
 p.11 III - A2 - Section de Fonctionnement - Détail des recettes
 p.12 III - B1 - Section d'Investissement - Détail des dépenses
 p.13 III - B2 - Section d'Investissement - Détail des recettes
 p.14 III - B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles



IV - ANNEXES		Jointes	Sans Objet
p.16	IV - A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.21	IV - A2.1 - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.22	IV - A2.2 - Répartition par nature de dette	X	
p.24	IV - A2.3 - Répartition par structure de taux	X	
p.25	IV - A2.4 - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.26	IV - A2.5 - Détail des opérations de couverture	X	
p.28	IV - A2.8 - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.29	IV - A2.9 - Autres dettes	X	
p.30	IV - A3 - Méthode utilisées pour les amortissements	X	
p.31	IV - A4 - Etat des provisions	X	
p.32	IV - A5 - Etalement des provisions	X	
p.33	IV - A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.34	IV - A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.35	IV - A7.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section de fonctionnement	X	
p.36	IV - A7.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'Eau et d'Assainissement - Section d'investissement	X	
p.37	IV - A7.2.1 - Etat de répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
p.38	IV - A7.2.2 - Etat de répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
p.39	IV - A8 - Etat des charges transférées	X	
p.40	IV - A9 - Détail des opérations pour compte de tiers	X	
p.41	IV - B1.1 - Emprunts garantis par la commune	X	
p.42	IV - B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.43	IV - B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.44	IV - B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.45	IV - B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.46	IV - B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.47	IV - B1.7 - Subventions versées par la collectivité dans le cadre du vote du budget	X	
p.48	IV - B2.1 - Situation des autorisations de programme et crédits de paiement	X	
p.49	IV - B2.2 - Situation des autorisations d'engagement et crédits de paiement	X	
p.50	IV - B3 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
p.51	IV - C1 - Etat du personnel	X	
p.53	IV - C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	X	
p.54	IV - C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
p.55	IV - C3.2 - Liste des établissements publics créés par la commune	X	
p.56	IV - C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.57	IV - C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.58	IV - D1 - Décision en matière de taux	X	
p.59	IV - D2 - Arrêté signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)